



Année scolaire 2026/2027 CPGE ou licence

Informations sur la restauration, l'internat et les prestations annexes

Synthèse des prestations financières au moment de l'inscription

<input type="checkbox"/> Avance de repas pour les demi-pensionnaires au ticket :	53,00 € (si possible)
<input type="checkbox"/> Prestation de reprographie pour les CPGE uniquement :	48,00 €
<input type="checkbox"/> Participation à la caisse de solidarité :	Contribution libre
<input type="checkbox"/> RIB du responsable financier (pour remboursement éventuel)	
<input type="checkbox"/> Autorisation de prélèvement automatique (facultatif) :	Mandat SEPA + RIB

1. Inscription au service de restauration et d'internat (foyer résidence des prépas)

Demi-pensionnaire au ticket (déjeuner à l'unité)

- Régime d'inscription par défaut ;
- Paiement à chaque repas pris, ce qui nécessite un compte préalablement approvisionné ;
- Les sommes versées et non utilisées sont remboursables sur demande du responsable financier ;
- Accès possible au restaurant scolaire pour les déjeuners du lundi au vendredi.

Interne hébergé (forfait pour les déjeuners et dîners)

- Une facture à payer chaque trimestre, que les repas soient tous consommés ou non ;
- Des remises peuvent être accordées dans certaines situations (voir le règlement du service de restauration) ;
- Le forfait, calculé sur une base de 180 jours, comprend :
 - 5 déjeuners hebdomadaires, du lundi au vendredi ;
 - 5 dîners hebdomadaires, du lundi au vendredi.

Interne week-end (forfait pour les petits déjeuners, déjeuners, dîners et nuitées)

- Uniquement pour les étudiants de CPGE, dans le cadre de la procédure Parcoursup ;
- Une facture à payer chaque trimestre, que les repas soient tous consommés ou non, que les nuitées au foyer résidence soient toutes réalisées ou non.
- Des remises peuvent être accordées dans certaines situations (voir le règlement du service de restauration) ;
- Le forfait, calculé sur une base de 252 jours, comprend :
 - 7 nuitées hebdomadaires au foyer résidence ;
 - 7 petits déjeuners hebdomadaires ;
 - 5 déjeuners hebdomadaires, du lundi au vendredi ;
 - 5 dîners hebdomadaires, du lundi au vendredi.

2. Tarification sociale et éléments financiers

Tarif pour l'année scolaire 2026/2027

Dans le cadre son engagement en faveur de l'égalité des chances, la Région Centre-Val de Loire met en place la Tarification Sociale. Grâce à ce dispositif, chaque étudiant scolarisé au lycée Descartes peut bénéficier d'un tarif de restauration ou d'internat adapté à sa situation financière.

Pour atteindre cet objectif, une tarification selon 4 tranches est mise en œuvre en fonction de la situation fiscale de chaque foyer. La déclaration des situations et l'attribution des catégories tarifaires s'effectueront en septembre 2026 sur le portail MonResto&Co.

Une communication spécifique sera réalisée à la rentrée.

	Tranche 1 Quotient fiscal < 10 500€	Tranche 2 Quotient fiscal <17 000 €	Tranche 3 Quotient fiscal < 28 000 €	Tranche 4 Quotient fiscal > 28 000 €
DP au ticket Ticket	3,50 €	4,25 €	4,70 €	5,30 €
Interne-hébergé Forfait de 180 jours	1 179,00 €	1 386,00 €	1 530,00 €	1 728,00 €
Interne week-end Forfait de 252 jours	2 003,40 €	2 331,00 €	2 520,00 €	2 822,40 €

Décision du conseil régional Centre Val de Loire – CPR du 07 mai 2026

Modalités de paiement

Plusieurs modalités de paiement sont proposées:

- Par carte bancaire, au service intendance;
- Par chèque, libellé à l'ordre du lycée Descartes ;
- En espèces, dans la limite de 300,00 €;
- Par virement bancaire sur le compte de l'établissement, en précisant le nom et prénom de l'étudiant :
(IBAN : FR76 1007 1370 0000 0010 0036 968 / BIC : TRPUFRP1)
- Par prélèvement automatique ;
- Par télépaiement (hors demi-pension au ticket), via un lien *Téléservices* et un compte *Educonnect* ;
- Par télépaiement (pour la demi-pension au ticket uniquement) via un lien dans *Pronote*.

Pour les forfaits, les factures sont émises chaque trimestre. Elles sont transmises par courriel à l'adresse électronique du responsable financier. Un échéancier de règlement peut être mis en place en lien avec le service intendance.

3. Réservation des repas, changement de régime et carte d'accès au lycée

Réservation des repas

La réservation des repas sera déployée dans tous les lycées publics de la région Centre-Val de Loire en septembre 2026, avec pour objectifs de limiter le gaspillage alimentaire et d'optimiser l'organisation des cuisines. Tous les établissements partageront le même cadre commun:

- La réservation du dîner et du déjeuner est obligatoire pour tous les convives, quel que soit la catégorie ou le type de facturation (forfait ou repas à l'unité) ;
- La réservation doit être faite avant minuit, la veille du repas ;
- Une pénalité de 1 euro est appliquée pour un repas réservé non-consommé ou un repas consommé non-réservé.

Une communication spécifique sera réalisée à la rentrée.

Changement de régime

Le régime d'inscription peut être librement changé dans les quinze premiers jours suivants la rentrée scolaire. Passé ce délai, les demandes de changement de régime doivent être transmises à l'intendance au plus tard deux semaines avant l'issue de chaque trimestre, pour une prise d'effet à compter du trimestre qui suit.

Toute demande de changement de régime doit être écrite et adressée au service intendance (courrier ou courriel).

Carte d'accès

L'accès aux différents sites de l'établissement et au restaurant scolaire s'effectue à l'aide d'une carte d'accès délivrée **pour l'ensemble de la scolarité au lycée Descartes**. En cas de perte ou de vol, son détenteur doit le signaler immédiatement au service intendance afin que son compte soit bloqué, interdisant ainsi toute utilisation frauduleuse. Une nouvelle carte est alors remise et facturée au tarif fixé par le conseil d'administration du lycée (6,00 € en 2026).

4. Aides financières à la scolarité

Le lycée Descartes dispose de fonds sociaux financés par le Conseil Régional ainsi que d'une caisse de solidarité abondée par des contributions volontaires. Ces fonds sont destinés à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître les étudiants ou leurs familles pour assumer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces dispositifs contribuent à promouvoir l'égalité des chances.

Les étudiants de CPGE et licences/CPES, boursiers ou non boursiers, peuvent bénéficier du fonds social régional et de la caisse de solidarité pour la prise en charge totale ou partielle, des frais d'internat ou de restauration, des dépenses de transport, des achats de fournitures scolaires, de la participation à un voyage scolaire, les frais de concours, des aides d'urgence ou toute autre aide liée à la scolarité.

Les demandes d'aides doivent être formulées à partir d'un dossier spécifique qui est ensuite remis au service de gestion du lycée ou à l'assistant social. Les aides sont accordées par le chef d'établissement, après avis de la commission « fonds social ». Tout au long de la procédure, les informations transmises restent confidentielles.

Pour le financement de la caisse de solidarité du lycée Descartes, une participation volontaire sans montant minimum est demandée aux familles.

Cette contribution peut être payée :

- Par carte bancaire ;
- Par chèque, libellé à l'ordre du lycée Descartes ;
- En espèces ;
- Par virement bancaire sur le compte de l'établissement, en précisant « caisse de solidarité »
(IBAN : FR76 1007 1370 0000 0010 0036 968 / BIC : TRPUFRP1).

5. Prestations de reprographie pour les CPGE

En l'absence de manuels scolaires, **le lycée Descartes propose aux étudiants de CPGE la fourniture de ressources spécifiques de reprographie, dont le coût a été fixé à 48,00 €** par le Conseil d'Administration.

Cette prestation peut être payée :

- Par carte bancaire, au service intendance du lycée Descartes ;
- Par chèque, libellé à l'ordre de du lycée Descartes ;
- En espèces ;
- Par virement bancaire sur le compte de l'établissement, en précisant le nom et prénom de l'étudiant.
(IBAN : FR76 1007 1370 0000 0010 0036 968 / BIC : TRPUFRP1).

6. Prélèvement automatique

Le lycée propose le prélèvement automatique pour le paiement de toutes ses prestations, à l'exception des versements pour la demi-pension au ticket.

Les prestations faisant l'objet d'un prélèvement automatique sont réglées en trois mensualités qui débutent le dixième jour du mois suivant l'émission du titre de recette (facture) correspondant.

Pour opter pour le prélèvement automatique, le responsable financier de l'étudiant tuteur signe un mandat de prélèvement SEPA (voir modèle au dos), en joignant un relevé d'identité bancaire.

Le mandat de prélèvement SEPA concerne toutes les prestations dues à l'établissement (forfaits d'internat week-end et d'internat hébergé, participation aux voyages et sorties etc.). Il reste valable pendant toute la scolarité de l'étudiant ou jusqu'à la demande d'arrêt du prélèvement par le débiteur.

Attention, un mandat de prélèvement SEPA n'est valable que pour un seul étudiant. En cas de fratrie, il faut renseigner plusieurs mandats de prélèvement SEPA.



Mandat de prélèvement SEPA

Référence unique de mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'agent comptable du lycée Descartes à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'agent comptable du lycée Descartes.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé(e) par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Le présent mandat de prélèvement est valable jusqu'à annulation de la part du débiteur à notifier en temps voulu au créancier, pour le paiement de toutes les prestations dues à l'établissement ayant fait l'objet d'un titre de recette.

**IDENTIFIANT
CREANCIER SEPA**

FR48ZZZ89112F

NOM, PRENOMS ET CLASSE DE L'ELEVE	REGIME DE L'ETUDIANT
Nom de l'étudiant : Prénom(s) de l'étudiant : Classe :	<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire au ticket <input type="checkbox"/> Interne hébergé <input type="checkbox"/> Interne week-end
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER <i>(Coordonnées personnelles du débiteur)</i>	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom : Prénom(s) : Adresse : Pays :	Lycée Descartes 10 Rue des Minimés BP 1009 37010 Tours cedex SIRET : 193 700 358 00024

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER <i>(Vos coordonnées bancaires)</i>								
IBAN (Identification internationale) <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> </tr> </table>								
BIC (Identification internationale de la banque) <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> </tr> </table>								
Joindre un RIB								

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif	Signé à :
Rappel : En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'agent comptable du lycée Descartes. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec l'agent comptable du lycée Descartes.	Le:
	SIGNATURE